

## Rapport du Conseil d'administration de LifeWatch AG, Zoug, Suisse

### concernant l'offre publique d'acquisition améliorée de Cardiac Monitoring Holding Company, LLC, Malvern, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique

#### 1. Recommandation d'accepter l'Offre améliorée

Le conseil d'administration de LifeWatch AG, après s'être livré à un examen approfondi de la question, est arrivé à l'unanimité à la conclusion qu'il convenait également de recommander d'accepter l'offre publique d'acquisition faite par Cardiac Monitoring Holding Company, LLC, une société du groupe BioTelemetry, dès lors que cette offre est dans le meilleur intérêt de LifeWatch AG et de ses actionnaires et que le Prix de l'Offre améliorée est également équitable et adéquat.

#### 2. Explications

L'offre concurrente de Cardiac Monitoring Holding Company, LLC, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (**Cardiac Monitoring**), une filiale détenue entièrement par BioTelemetry, Inc., Malvern, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique (**BioTelemetry**), a été précédée par une offre initialement hostile d'acquisition et d'échange de AEVIS VICTORIA SA, Fribourg, Suisse (**AEVIS**), pour toutes les actions nominatives de LifeWatch AG, Zoug, Suisse, se trouvant en mains du public, AEVIS ayant publié le prospectus d'offre le 20 février 2017.

AEVIS a offert pour chaque action nominative de LifeWatch 0.1818 actions nominatives de AEVIS ou – au choix des actionnaires de LifeWatch – un montant net de CHF 10.00 payable en espèces. Dans son rapport du 10 Mars 2017, le Conseil d'administration de LifeWatch a recommandé le rejet de l'offre de AEVIS.

En date du 24 avril 2017, Cardiac Monitoring a proposé aux actionnaires de LifeWatch – à choix – les options suivantes:

(i) 0.1457 actions ordinaires de BioTelemetry ainsi que CHF 10.00 en espèces (**Prix Principal de l'Offre**) ou

(ii) 0.2185 actions ordinaires de BioTelemetry ainsi que CHF 8.00 payables en espèces (**Prix Alternatif de l'Offre**).

Le même jour (i.e. 24 avril 2017), le conseil d'administration de LifeWatch a étudié l'offre du 24 avril 2017 et a acquis la conviction qu'elle était avantageuse pour la société et les actionnaires.

En date du 23 mai 2017, Cardiac Monitoring a proposé aux actionnaires de LifeWatch une offre plus élevée, comprenant – à choix –:

(i) 0.1617 actions ordinaires de BioTelemetry ainsi que CHF 10.00 en espèces (**Prix Principal de l'Offre**) ou

(ii) 0.2350 actions ordinaires de BioTelemetry ainsi que CHF 8.00 payables en espèces (**Prix Alternatif de l'Offre**).

En date du 24 mai 2017, AEVIS a fait savoir qu'elle apportait son soutien à l'offre améliorée de BioTelemetry, au motif que cette offre serait dans le meilleur intérêt de LifeWatch et que l'ensemble des actions qu'elle détient à ce jour dans LifeWatch (à savoir 2'207'089 actions) peuvent être présentées de manière irrévocable, et pendant la durée de l'offre, à l'acceptation de celle-ci.

### **3. Informations supplémentaires en vertu du droit suisse des offres publiques d'acquisition**

#### **a. Intention des actionnaires, détenant plus de 3% des droits de vote**

Conformément à la déclaration publique du 20 avril 2017 au sens des art. 120 ss de la Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers, les entités suivantes détiennent plus de 3% des droits de vote dans LifeWatch: (i) Himalaya (Cayman Islands) TMT Fund (15.26%), (ii) AMG Substanzwerte Schweiz ainsi que d'autres placements collectifs de capitaux (respectivement LB (Swiss) Investment AG en tant qu'ayant-droit économique) (10.044%), (iii) Martin Eberhard (3.23%) et (iv) Oddo Meriten Asset Management SAS (3.21%). Par ailleurs, selon le Prospectus d'offre de AEVIS, (v) AEVIS (respectivement Antoine Hubert, Géraldine Hubert-Reynard et Michel Reybier en tant qu'ayant-droit économique) détenait 11.99% des droits de vote de LifeWatch au 24 janvier 2017.

Le conseil d'administration de Lifewatch a été informé du fait que, outre AEVIS, Himalaya TMT Fund entend accepter l'offre améliorée et présenter ses actions à l'acceptation de celle-ci.

#### **b. Conflits d'intérêts**

Le conseil d'administration a examiné la situation et est arrivé à la conclusion qu'il n'existe, à l'heure actuelle, pas de conflits d'intérêts.

### **4. Rapports annuels et semestriels**

Le rapport annuel 2016 est accessible sur le site web de LifeWatch (<https://www.lifewatch.com/Investor-Relations/Financial-Publications-and-Presentations.html>) depuis le 20 mars 2017. Depuis la fin de l'année 2016, le patrimoine de LifeWatch, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives ne se sont pas modifiés de manière importante.

Zoug, le 26 mai 2017.

Le conseil d'administration de LifeWatch AG